Vous avez sans doute entendu que le Tribunal judiciaire de Paris ordonne le blocage de Shoarnaque et Blogue SC chez les fournisseurs d'accès à internet français. Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement?

Site bloqué ≠ Site fermé

Commençons par éclaircir un point important : non, les sites Shoarnaque et Blogue SC ne seront pas fermés. Depuis plusieurs années, nous prenons soin d'héberger nos sites internet hors de France *et* dans un pays où aucune loi n'interdit le révisionnisme. Ainsi, le gouvernement français ne peut pas obtenir leur fermeture.

Puisqu'il ne peut pas faire fermer les sites de Sans Concession, le tribunal de Paris ordonne donc leur blocage par les fournisseurs d'accès à internet français. Les fournisseurs d'accès à internet français sont ces entreprises auxquelles les personnes résidant en France font appel pour obtenir un abonnement internet (ce sont d'ailleurs souvent les mêmes qui leur fournissent un abonnement téléphonique): ce sont Orange, SFR, Free, Bouygues, pour ne citer que les plus importantes.

Concrètement, le Tribunal de Paris ordonne à Orange, SFR, Free, Bouygues et aux autres fournisseurs d'accès à internet opérant sur le territoire français, de mettre les sites Shoarnaque et Blogue SC sur une liste noire et d'en interdire l'accès à tous leurs abonnés, c'est-à-dire de facto à tous les internautes de France.

La France copie le *Grand Pare-Feu* de Chine

Le raisonnement du Tribunal de Paris est donc le suivant: puisqu'on ne peut pas obtenir la fermeture de ces sites, ordonnons aux entreprises télécom françaises d'en bloquer l'accès, afin que les Français ne puissent pas les consulter. Cette méthode n'est pas nouvelle, loin de là: c'est celle qu'utilise le Parti communiste chinois depuis vingt ans pour la censure d'Internet en république populaire de Chine, avec son *Grand Pare-Feu*.

La répression des discours dissidents en France n'est pas nouvelle. Toutefois, cette décision du Tribunal de Paris signale qu'un nouveau pas a été franchi dans la censure. Le gouvernement français adopte peu à peu les méthodes Parti communiste chinois: désormais, les juges ne sont plus seulement chargés de pourchasser les auteurs d'ouvrages non-conformistes, mais ils doivent contrôler ce que les Français peuvent lire, voir et écouter. Et tout laisse à penser qu'avec le temps, la liste des sites bloqués par le gouvernement français deviendra toujours plus longue.

Le VPN: outil essentiel du citoyen libre des temps modernes

Il donc temps de s'équiper pour faire face à cette censure. Car oui, il existe des moyens pour contourner les blocages! L'un de ses moyens est le Réseau privé virtuel, plus connu sous l'acronyme anglais VPN.

Pour faire simple, un VPN est un système qui:
– crypte les informations qui transitent entre votre ordinateur et un site Internet;
– masque votre adresse IP (l'adresse de votre ordinateur sur le réseau internet) et vous en donne une autre.

C'est ce dernier point qui nous intéresse dans le cadre de la lutte contre la censure imposé par le gouvernement français. En effet, pour faire appliquer la décision du Tribunal de Paris, les fournisseurs d'accès à internet français discrimineront les internautes en fonction de leur adresse IP, car une adresse IP est automatiquement géolocalisée :
– quand un internaute doté d'une adresse IP située en France se connectera à un fournisseurs d'accès à internet français, l'accès aux sites Shoarnaque et Blogue SC sera interdit;
– en revanche, quand un internaute doté d'une adresse IP située hors de France se connectera à un fournisseurs

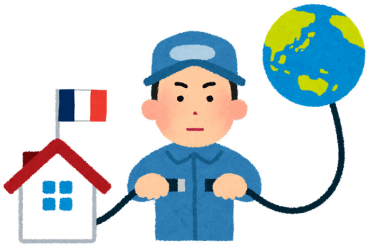

d'accès à internet français, l'accès aux sites Shoarnaque et Blogue SC sera permis.

Avec un VPN, vous pourrez masquer votre adresse IP et en obtenir une nouvelle. La plupart des VPN vous offriront le choix entre plusieurs pays: il vous suffit de choisir une adresse située hors de France pour contourner la censure et accéder aux sites Shoarnaque et Blogue SC.

Voici une vidéo qui explique très bien ce qu'est un VPN: https://www.youtube.com/watch?v=sPTYfnaEpIo (cette vidéo a été réalisée par NordVPN, qui en profite à la fin pour faire la promotion de son VPN, mais tout ce qui est dit dans cette vidéo est valable pour tous les autres VPN)

Est-il légal d'utiliser un VPN?

Oui ! C'est non seulement légal, mais dans certains cas, c'est même recommandé!
Les entreprises ont été les premières à recourir aux VPN: depuis plusieurs années, les VPN sont utilisés par les employés pour se connecter aux serveurs de leur entreprise depuis leur maison en toute sécurité, car les VPN chiffrent la connexion internet.

Internet prenant de plus en plus de place dans notre vie quotidienne (achats, démarches administratives et opérations bancaires en ligne), les particuliers aussi sont invités à se doter d'un VPN, afin de se prémunir contre les piratages, se protéger des cyberattaques, échapper au pistage des publicitaires et assurer leur anonymat en ligne.

Aujourd'hui, les VPN sont principalement utilisés par les particuliers pour:

- sécuriser leur connexion internet, particulièrement lorsqu'ils doivent utiliser leurs données personnelles (cartes bancaires, passeport et autres);
- contourner des restrictions géographiques et accéder à des services qui ne sont disponibles que dans certains pays;
- accéder à Internet dans un pays dont le gouvernement en réduit l'accès (comme en Chine, en Arabie Saoudite, au Vietnam… et bientôt en France?)

Concrètement, comment fonctionne un VNP? Est-ce compliqué?

De nos jours, un VPN se présente sous la forme d'un logiciel à installer sur votre ordinateur. Une fois installé, le logiciel fonctionnera tout seul (avec un peu de chance, votre VPN

démarrera automatiquement en même temps que votre ordinateur; sinon, un simple clique suffira à le démarrer).

Votre VPN vous donnera la possibilité de choisir dans quel pays vous désirez que soit située votre nouvelle adresse IP. Choisissez un pays où il n'existe pas de loi anti-révisionniste (États-Unis, Royaume-Uni, Japon…) et le tour est joué!

Quel VPN choisir ?

Il existe aujourd'hui un très grand nombre d'entreprises proposant des VPN, chacune ayant ses points forts et ses points faibles. Comme vous vous en doutez, nous avons nous-mêmes dû passer plusieurs heures à comparez les VPN. Nous partageons donc avec vous le fruit de nos recherches: vous trouverez, ci-dessous, une liste de cinq VPN généralement considérés comme parmi les meilleurs du marché.

Nous avons choisi ces cinq VPN en particulier pour les raisons suivantes:

- Ils sont tous basés en dehors de l'Union Européenne et des pays participants aux réseaux de surveillance gouvernementale Five Eyes, Nine Eyes, 14 Eyes;
- Ils ne gardent ni historique de connexion, ni registre d'activité de leurs utilisateurs (les fameux « log »);
- Ils utilisent tous le chiffrage AES-256;
- Ils ont tous un grand nombre de serveurs;
- Ils ont tous des serveurs hors d'Europe;
- Leur logiciel est simple d'utilisation;
- Ils fonctionne sur macOS, Windows, iOS, Android et Linux.

Quel que soit le VPN que vous choisirez parmi les cinq ci-dessous, vous êtes assuré de faire le bon choix, car tous les cinq sont parmi les plus robustes et les plus efficaces du marché.
Avant de passer à la liste, parlons rapidement argent (soyons honnête: l'argent est toujours une préoccupation):

- il existe une offre gratuite chez ProtonVPN: elle n'est pas parfaite (seulement trois serveurs et une vitesse limitée) mais dans un premier temps, elle devrait suffire (il n'est pas nécessaire d'avoir une connexion ultra-rapide pour consulter le Blogue SC);
- Pour un contrat de 6 mois, Surfshark est le plus abordable (5,66 €);
- Pour un contrat de 12 mois, PureVPN est le plus abordable (2,50 €), suivi de NordVPN (4,36 €);
- Pour un contrat de 24 mois, PureVPN est le plus abordable (1,75 €), suivi de Surfshark (2,00 €).
- ExpressVPN est un VPN d'excellente qualité, mais la qualité a toujours un prix…

NordVPN

Siège social: Panama
Nombre de serveurs: 5200
Nombre de pays: 60
Prix:

- *Prix mensuel de base*
  9.56 £ | 10.59 € | 11.19 CHF | 11.95 US$ | 15.16 CA$ | 1434 ¥
- *Contrat de 12 mois => -58% sur le prix mensuel*
  4.79 £ | 4.36 € | 4.61 CHF | 4.92 US$ | 6.24 CA$ | 590 ¥
- *Contrat de 24 mois => -68% sur le prix mensuel*
  1.70 £ | 3.29 € | 3.48 CHF | 3.71 US$ | 4.71 CA$ | 445 ¥

Consulter les offres de NordVPN
En savoir plus sur NordVPN

Surfshark

Siège social: Îles Vierges britanniques
Nombre de serveurs: 3200
Nombre de pays: 65
Prix:

- *Prix mensuel de base*
  9.56 £ | 11.30 € | 11.94 CHF | 12.95 US$ | 16.47 CA$
- *Contrat de 6 mois => -50% sur le prix mensuel*
  4.79 £ | 5.66 € | 5.98 CHF | 6.49 US$ | 8.26 CA$
- *Contrat de 24 mois => -82% sur le prix mensuel*
  1.70 £ | 2.00 € | 2.11 CHF | 2.30 US$ | 2.92 CA$

Consulter les offres de Surfshark
En savoir plus sur Surfshark

ExpressVPN

Siège social: Îles Vierges britanniques
Nombre de serveurs: 3000
Nombre de pays: 94
Prix:

- *Prix mensuel de base*
  9.87£ | 11.67€ | 12.33CHF | 13.35US$ | 16.94CA$ | 1537¥
- Contrat de 6 mois => -23% sur le prix mensuel
- 7.61£ | 9.00€ | 9.50CHF | 10.30US$ | 13.06CA$ | 1185¥
- *Contrat de 12 mois => -35% sur le prix mensuel*
  6.34£ | 7.50€ | 7.92CHF | 8.58US$ | 10.88CA$ | 987¥

Consulter les offres de ExpressVPN
En savoir plus sur ExpressVPN

PureVPN

Siège social: Hong-Kong
Nombre de serveurs: 6500
Nombre de pays: 78
Prix:

- *Prix mensuel*
  8.09£ | 9.60€ | 10.14CHF | 10.95US$ | 13.89CA$ | 1260¥
- *Contrat de 12 mois => -74% sur le prix mensuel*
  2.21£ | 2.50€ | 2.64CHF | 2.99US$ | 3.79CA$ | 344¥
- *Contrat de 24 mois => -82% sur le prix mensuel*
  1.47£ | 1.75€ | 1.85CHF | 1.99US$ | 2.52CA$ | 229¥

Consulter les offres de PureVPN
En savoir plus sur PureVPN

ProtonVPN

Siège social: Suisse
Nombre de serveurs: 1600 (avec l'offre « PLUS »)
Nombre de pays: 63 (avec l'offre « PLUS »)
Prix:
Proton VPN a trois offres dont le prix varie en fonction du niveau de prestation et non pas, comme les autres VPN de la liste, en fonction de la durée du contrat:

- Offre "**Free**": 0€/$/CHF par mois, accès à 24 serveurs dans 3 pays (USA, Japon, Pays-Bas), vitesse moyenne;
- Offre "**Basic**": 4€/$/CHF par mois, accès à 400+ serveurs dans 40+ pays, vitesse rapide;
- Offre "**Plus**": 8€/$/CHF par mois, accès à 1600+ serveurs dans 63 pays, vitesse hyper rapide.

Consulter les offres de ProtonVPN
En savoir plus sur ProtonVPN

Nous espérons que ce petit tour d'horizon des VPN vous aura été utile. N'hésitez pas à aller lire d'autres articles sur le fonctionnement et l'intérêt des VPN. En voici quelques-uns: *Pourquoi utiliser un VPN* de MonPetitVPN (article de vulgarisation, en français), *VPN Guide* de Secutity.org (article très complet, en anglais).

Il existe aussi une chaîne YouTube de test de VPN en français, VPNpro en Français: ses vidéos vous permettront d'avoir une idée plus clair sur le fonctionnement de chaque VPN en particulier.